

# MARCHÉ DE NOËL 2018

## Fiche d'informations

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Faire parvenir à Développement économique La Pocatière la demande de participation complétée et signée **au plus tard le vendredi 14 septembre 2018 à 16 h**. Toute demande déposée au-delà de cette date sera refusée.
- Pour les nouveaux exposants, joindre des photographies (5 ou 6) de vos créations, ainsi que tout document que vous jugerez utiles pour nous présenter vos produits.
  - Le comité du Marché de Noël sélectionnera un maximum de 54 exposants (en tenant compte de l'espace disponible pour la tenue de l'événement) considérant la priorité accordée aux exposants des années précédentes, l'offre du Marché de Noël (diversité et quantité de produits d'une même catégorie), la qualité et l'originalité des produits présentés et la priorité accordée aux exposants provenant de la région immédiate pour un produit similaire.

### ENDROIT DU MARCHÉ

Au centre Bombardier, sur une partie du 1<sup>er</sup> étage pour l'agroalimentaire et à la salle Desjardins située au 2<sup>e</sup> étage.

### HORAIRE DU MARCHÉ DE NOËL

Vendredi 23 novembre de 17 h à 21 h, samedi 24 novembre de 10 h à 17 h et dimanche 25 novembre de 10 h à 17 h. La présence de l'exposant au kiosque est requise pour toute ces heures d'ouverture du Marché de Noël.

### HEURE D'ARRIVÉE ET DE PRÉPARATION DE KIOSQUE

Étant donné qu'il y a beaucoup d'exposants et que l'ascenseur du Centre Bombardier a un espace disponible limité, **l'arrivée des exposants le vendredi se fera par groupe restreint à des heures définies.**

Vous recevrez deux semaines avant l'évènement une recommandation d'heure d'arrivée. Il y aura six heures d'arrivée, soient 13 h 00, 13 h 30, 14 h 00, 14 h 30, 15 h 00 et 15 h 30. Par respect pour les autres exposants, il sera important de respecter l'heure d'arrivée assignée.

**Il y aura une rencontre générale d'information à 16 h 30.** Vous êtes libre de votre temps entre le moment où votre kiosque sera prêt et la rencontre générale d'information.

### COÛT ET MODE DE PAIEMENT

Le coût de participation pour les trois jours d'ouverture du Marché de Noël est de 50 \$, incluant une table de 3 pieds x 8 pieds mise à votre disposition. Le coût pour une table supplémentaire est de 50 \$. Les paiements se feront comptant ou par chèque auprès de membres désignés des Chevaliers de Colomb de Ste-Anne du conseil 5425 le vendredi 23 novembre, à partir de 13 h. Un reçu officiel vous sera remis.

Libeller le chèque à : Chevaliers de Colomb-conseil 5425 Ste-Anne, avec la mention Marché de Noël 2018, en date du 23 novembre 2018.



# MARCHÉ DE NOËL 2018

## Fiche d'informations (suite)

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**L'emplacement de votre kiosque est attribué par le comité organisateur et vous serez tenu de respecter l'endroit qui vous sera assigné.** Aucune exigence de votre part sur l'emplacement de votre kiosque ne sera acceptée.

Une nappe et une affiche d'identification de l'exposant (8.5 x 14 pouces) placée à l'avant de la table seront fournies par le Marché de Noël.

**Advenant que le Marché de Noël 2018 ne puisse avoir lieu et soit annulé avant l'évènement, pour quelque raison que ce soit, la seule responsabilité du Marché de Noël ou leurs administrateurs se limite à rembourser au commerçant le montant de sa participation.**

### CONSIGNES POUR LES EXPOSANTS

- Assurez-vous d'une présence en tout temps à votre kiosque durant les heures d'ouverture du Marché de Noël, idéalement en trouvant une personne remplaçante si vous devez vous absenter momentanément ou en comptant sur la bienveillance d'un commerçant voisin si possible.
- C'est de la responsabilité de chaque exposant de veiller à ce que son aire d'exposition reste propre et professionnel. Les allées doivent être dégagées en tout temps pour permettre une circulation fluide et assurer la sécurité des personnes sur place.
- Les tables ne peuvent être partagées avec un autre exposant pour la vente d'un autre produit.
- Le commerçant aura la responsabilité de sécuriser son kiosque à l'extérieur des heures d'opération du Marché de Noël, l'organisation ne pouvant offrir aucun espace d'entreposage. Les exposants ne pourront en aucun cas revenir légalement contre le Marché de Noël ou leurs administrateurs pour la perte, le vol ou le bris de leurs biens. Pour les commerçants situés à l'étage inférieur, un gardien de sécurité du Centre Bombardier veillera à la sécurité des lieux pendant les heures de fermeture du Marché de Noël.
- Les biens matériels fournis par les organisateurs de l'évènement ou tout autre exposant doivent être en bon état à la fermeture du kiosque.
- La désinstallation du kiosque se fera après l'heure de fermeture du Marché de Noël, soit entre 17 h et 20 h le dimanche 25 novembre 2018.
- Les exposants pourront annoncer leur présence au Marché de Noël 2018 de La Pocatière par le biais de leur matériel publicitaire, incluant Facebook, Twitter et leur site Internet.
- Un montant des frais de location de table sera remis à la Fondation André-Côté par les membres des chevaliers de Colomb du conseil 5425 - Ste-Anne.

Pour les cas de non-respect des consignes, les sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion du Marché de Noël pourront être prises.

### TIRAGE

Un tirage sera fait par le Marché de Noël, en fin d'après-midi du dimanche 25 novembre, parmi les visiteurs ayant complété un coupon de participation. Vous êtes invité, sans obligation, à fournir un produit d'une valeur de 5 \$ à 25 \$ afin de pouvoir réaliser le tirage d'un panier cadeau.

L'exposant est libre de réaliser tout tirage favorisant la venue ou le développement de sa clientèle. À noter que la clientèle du Marché de Noël ne provient pas seulement de la région immédiate.